

[1] PAYS ABOLITIONNISTES ET NON ABOLITIONNISTES

Plus de deux tiers des pays ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique¹.

- **106** pays² ont aboli la peine capitale **pour tous les crimes**.
- **8** pays³ ont aboli la peine de mort pour **tous les crimes sauf les crimes exceptionnels**, tels que ceux commis en temps de guerre.
- **28** pays⁴ peuvent être considérés comme **abolitionnistes en pratique** parce qu'ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins 10 ans et semblent avoir pour politique ou pour pratique établie de s'abstenir de toute exécution.
- Au total, **142** pays ont aboli la peine capitale en droit ou en pratique.
- **56** pays et territoires **maintiennent toujours la peine de mort** et appliquent ce châtiment.
- **20** pays⁵ ont procédé à des **exécutions en 2018**.
- En 2018, la majorité des exécutions ont eu lieu dans 5 pays : **la Chine, l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Viêt-Nam et l'Irak**.

[2] PROGRÈS REALISÉS VERS L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT

En juin, le **Burkina Faso** a supprimé la peine de mort de son Code pénal pour les crimes de droit commun. Deux moratoires sur les exécutions ont été décidés : en **Gambie** (février) et en **Malaisie** (juin). En septembre, la **Gambie** est devenue le 86^{ème} pays à avoir ratifié le protocole facultatif se rapportant au Second protocole du Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à l'abolition de la peine de mort. Aux États-Unis, l'**État de Washington** est

devenu le 20^{ème} État à avoir aboli la peine de mort où elle fut déclarée anticonstitutionnelle en octobre.

Dans le monde, Sur les 193 États membres des Nations unies, **173 n'ont procédé à aucune exécution en 2018**.

Sur le continent américain, les États-Unis ont été le seul pays de la région à procéder à des exécutions pour la 10^{ème} année consécutive.

En Europe, la Biélorussie est le seul pays à avoir procédé à des exécutions en 2018, avec au moins 4 exécutions recensées.

En Afrique subsaharienne, 24 exécutions ont eu lieu, soit 4 de moins par rapport à l'année précédente. Le nombre de condamnations à mort a également chuté, avec 212 condamnations en 2018 contre 878 en 2017, mais le nombre de pays ayant prononcé une condamnation à mort a augmenté, passant de 15 à 17.

[3] CONDAMNATIONS À MORT ET EXÉCUTIONS

2018 a vu le nombre de personnes exécutées à son plus bas niveau depuis au moins dix ans : **690** exécutions ont été recensées, soit presque un tiers de moins (hors Chine) ; le nombre de condamnations à mort a quant à lui légèrement baissé et s'établit à **2 531** dans **54 pays** (contre 53 pays en 2017). Ces chiffres reflètent uniquement les cas dont Amnesty International a eu connaissance ; ils sont certainement en deçà de la réalité.

[Asie]

Amnesty International estime le nombre d'exécutions en **Chine** à plusieurs milliers en raison du secret qui pèse sur les statistiques officielles. Le **Pakistan** enregistre une nouvelle baisse du nombre d'exécutions (77% en moins) et le **Bangladesh** n'a enregistré aucune exécution, une première depuis 2014. Mais 1 personne a été exécutée à **Taiwan** ainsi

¹ Sources : Amnesty International, 2019, *Rapport mondial. Condamnations à mort et exécutions 2018*, <<http://www.amnesty.org/fr/death-penalty>>.

² Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Congo (République du), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Kirghizistan, Kiribati, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niue, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Salomon, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie (y compris Kosovo), Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Timor-Leste, Togo, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Vatican, Venezuela.

³ Brésil, Burkina Faso, Chili, Guatemala, Israël, Kazakhstan, Pérou, Salvador.

⁴ Algérie, Brunéi Darussalam, Cameroun, Corée du Sud (République de Corée), Érythrée, Fédération de Russie, Ghana, Grenade, Kenya, Laos, Liberia, Malawi, Maldives, Mali, Maroc et Sahara occidental, Mauritanie, Myanmar, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Sierra Leone, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Tanzanie, Tonga, Tunisie, Zambie.

⁵ Afghanistan (3), Antigua-et-Barbuda (0), Arabie saoudite (149), Bahamas (0), Bahreïn (0), Bangladesh (0), Barbade (0), Bélarus (4+), Belize (0), Botswana (2), Chine (plusieurs milliers), Comores (0), Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée) (+), Cuba (0), Dominique (0), Égypte (43+), Émirats arabes unis (0), États-Unis (25), Éthiopie (0), Gambie (0), Guinée équatoriale (0), Guyana (0), Inde (0), Indonésie (0), Iran (253+), Irak (52+), Jamaïque (0), Japon (15), Jordanie (0), Koweït (0), Lesotho (0), Liban (0), Libye (0), Malaisie (0), Nigeria (0), Oman (0), Ouganda (0), Pakistan (14+), Palestine (État de) (0), Qatar (0), République démocratique du Congo (0), Sainte-Lucie (0), Saint-Kitts-et-Nevis (0), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (0), Singapour (13), Somalie (13), Soudan (2), Soudan du Sud (7+), Syrie (+), Taiwan (1), Tchad (0), Thaïlande (1), Trinité-et-Tobago (0), Viêt-Nam (85+), Yémen (4+), Zimbabwe (0).

qu'en **Thaïlande**, 3 en **Afghanistan**, 13 à **Singapour** et 15 au **Japon** ; le **Viêt-Nam** s'est hissé au 4^{ème} rang des pays en nombre d'exécutions.

[Moyen-Orient & Afrique du Nord]

Le nombre d'exécutions recensées par Amnesty International au **Moyen-Orient et Afrique du Nord** a encore diminué, en passant de 847 en 2017 à **501** en 2018, au plus bas depuis 2010. En revanche, le nombre de condamnation à mort a presque doublé, et s'établit à **1 170** en 2018 contre 619 en 2017 ; plus de la moitié (61%) ont été prononcées en **Egypte**. L'**Iran** a exécuté plus de 253 personnes en 2018 et continue de prévoir la peine de mort pour les relations homosexuelles et pour motifs religieux. L'**Arabie Saoudite** a quant à elle exécuté 149 personnes, souvent en violation au droit au procès équitable ; des personnes mineures au moment des faits peuvent aussi être condamnées à mort pour certains délits à motifs religieux.

[Amérique du Nord]

Aux **États-Unis**, en 2018, **25** condamnations ont été prononcées dans **8** États. Entre 1973 et 2018, on recense 164 personnes qui ont été condamnées à mort avant d'avoir été finalement disculpées. La peine de mort continue d'être appliquée à l'encontre de personnes porteuses d'un handicap mental ou intellectuel. Avec l'abolition de la peine de mort dans l'État de Washington toutefois, **20** États⁶ ont désormais aboli la peine de mort ; si **30** la conservent, **11** ne l'ont pas observée depuis au moins dix ans⁷. Les autorités fédérales et les autorités militaires n'ont, pour leur part, procédé à **aucune exécution** depuis respectivement 2003 et 1961.

[4] MÉTHODES D'EXÉCUTION

Aucune exécution par lapidation n'a été recensée en 2018, Amnesty International n'ayant pas été capable de vérifier une information relative à la condamnation à mort par lapidation de deux femmes en Iran. Les exécutions se firent par **décapitation, électrocution, fusillade, injection létale** ou **pendaison**.

[5] RECOURS À LA PEINE DE MORT CONTRE DES MINEURS

Les traités internationaux relatifs aux droits humains interdisent d'appliquer la peine capitale à toute personne âgée de moins de dix-huit ans au moment des faits reprochés. Cette interdiction est notamment inscrite dans le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966**, la **Convention américaine relative aux droits de l'homme de 1969**

et la **Convention internationale des droits de l'enfant de 1989**.

La plupart des États qui maintiennent la peine capitale interdisent expressément l'exécution de mineurs délinquants dans leur législation ; un petit nombre de pays continuent toutefois d'exécuter des mineurs délinquants. En 2018, **au moins 7 personnes ont été exécutées en Iran** pour des crimes commis alors qu'elles avaient moins de 18 ans et **au moins 1 personne au Soudan du Sud**. Amnesty International estime que des mineurs au moment des faits restent sous le coup d'une sentence capitale en **Arabie Saoudite**, en **Iran**, au **Pakistan** et au **Soudan du Sud**.

[6] INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN FAVEUR DE L'ABOLITION

L'un des progrès majeurs réalisés ces dernières années réside dans l'adoption de traités internationaux par lesquels les États s'engagent à ne pas avoir recours à la peine capitale :

- Le **Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort**, a désormais été ratifié par **86** États et signé par 1 autre.
- Le **Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'homme, traitant de l'abolition de la peine de mort**, a désormais été ratifié par **13** États du continent américain.
- Le **Protocole n°6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort**, a désormais été ratifié par **46** États européens et signé par 1 autre ;
- Le **Protocole n°13 à la Convention européenne des droits de l'homme, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances**, qui a été ratifié par **44** États européens et signé par 1 autre.

Le Protocole n°6 à la Convention européenne des droits de l'homme prévoit l'abolition de la peine de mort **en temps de paix** tandis que le Protocole n°13 prévoit l'abolition totale de la peine de mort **en toutes circonstances**. Les deux autres protocoles prévoient l'**abolition totale** de la peine capitale avec la possibilité cependant d'émettre une réserve pour la peine de mort en temps de guerre.

En décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté sa septième résolution pour un moratoire sur l'utilisation de la peine de mort, à une large majorité de 121 États sur 193

⁶ Alaska, Connecticut, Delaware, Hawaï, Illinois, Iowa, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, Minnesota, New Jersey, Nouveau Mexique, New York, Dakota du Nord, Rhode Island, Vermont, Virginie-Occidentale, Wisconsin et District of Columbia.

⁷ Californie, Caroline du Nord, Colorado, Kansas, Kentucky, Montana, Nevada, New Hampshire, Oregon, Pennsylvanie, Wyoming.